



Fédération des Centres Sociaux  
de la Nièvre



# livret

de présentation



15, route de Sermoise 58000 NEVERS  
☎ 03.86.61.58.30 📠 03.86.61.93.05  
federation-centres-sociaux-nievre@orange.fr  
www.fd58-centres-sociaux.fr



## **Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre**

15, route de Sermoise

**58000 NEVERS**

 **03.86.61.58.30**

 **03.86.61.93.05**

**[federation-centres-sociaux-nievre@orange.fr](mailto:federation-centres-sociaux-nievre@orange.fr)**

**[www.fd58-centres-sociaux.fr](http://www.fd58-centres-sociaux.fr)**

**Association loi 1901 créée en 1957**

**32 Centres Sociaux fédérés**

**une équipe professionnelle composée de 8 permanents**

# Sommaire

pages

● Un Centre Social c'est quoi ? .....	1
● La Fédération des Centres Sociaux c'est quoi ? .....	2
● Les missions de la Fédération .....	3 - 4
● Le réseau des Centres Sociaux nivernais carte d'implantation.....	5
● La liste des Centres Sociaux .....	6 - 7
● Le Bureau Fédéral .....	8
● Le Conseil d'Administration Fédéral.....	9
● Les Commissions de travail de la Fédération .....	10
● L'équipe de la fédération.....	11 - 12- 13
● L'organigramme fonctionnel et hiérarchique .....	14
● La charte fédérale des Centres Sociaux .....	15 - 16
● L'historique des Centres Sociaux de la Nièvre .....	17 - 26
● Les partenaires de la Fédération .....	27

# Un Centre Social c'est quoi ?

Implantés au cœur des quartiers, dans les villes et en milieu rural, **les Centres Sociaux sont des lieux d'animation sociale et culturelle ouverts à tous les habitants**. Chacun peut y trouver des activités et des services dans les domaines les plus variés : insertion, loisirs, logement, garde d'enfants, etc... **Un Centre Social est un équipement collectif et polyvalent pour les habitants. Ce sont des équipements de proximité qui s'inscrivent dans une tradition et qui ont un projet.**

Depuis leur création, les Centres Sociaux ont eu pour objectif prioritaire de **faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions**. La spécificité du Centre Social réside ainsi dans la **participation des habitants à son élaboration et à sa gestion**.

Dans un contexte largement dénoncé de « fracture sociale », les Centres Sociaux, par leur implantation dans les quartiers et les zones les plus sensibles, sont, partout où ils existent, un **des maillons essentiels dans la lutte au quotidien contre l'exclusion**. Les Centres Sociaux souhaitent avant tout inscrire leur action dans la durée. Leur objectif permanent est la recherche du **mieux vivre** dans la cité et ils sont fiers de se définir comme des **lieux de citoyenneté**.

Chaque Centre, parce qu'il est enraciné dans la réalité locale, a son identité propre, mais il fait partie d'un réseau qui souscrit aux références et aux exigences communes que nous avons rapidement décrites ici. Ce réseau est constitué de près de 900 centres sociaux regroupés par 39 fédérations ou regroupements, départementaux ou régionaux, adhérents à la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France.

# La Fédération des Centres Sociaux c'est quoi ?

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre est une **Association Loi 1901 créée en 1957** et qui a pour but, outre de **regrouper les Centres Sociaux et SocioCulturels, de favoriser leur développement, de les représenter, de susciter la création de nouveaux Centres.**

Elle élabore et fait valoir auprès des autorités compétentes les grandes orientations des politiques d'équipement et de fonctionnement des Centres Sociaux.

Elle propose et apporte éventuellement **une aide technique à ses adhérents** dans des domaines les plus divers (information, financement, gestion, formation, analyse des besoins, contrôle des résultats, recrutement, animation des structures...). A cette fin elle associe dans une concertation permanente les différents acteurs qui sont impliqués dans la vie des Centres Sociaux. Elle peut être une instance gestionnaire.

La représentation globale des Centres Sociaux et Socioculturels sur le plan départemental est assurée par la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre. Ceci n'empêche pas qu'en certaines circonstances certains organismes gestionnaires puissent en tant que tels, défendre, en liaison avec la Fédération, leurs intérêts spécifiques auprès des autorités compétentes et siéger éventuellement au côté de la Fédération dans les instances où seront débattus les intérêts des Centres Sociaux.

La Fédération est en capacité d'animer ou de gérer des dispositifs de développement dans le respect de la charte nationale des Centres Sociaux. Emanation d'une démarche volontariste des Centres Sociaux, la Fédération est une instance :

- d'information, de Formation, de concertation, de proposition, de représentation, d'Animation et de Gestion,
- en même temps qu'une structure d'Aide et d'Assistance, mission première de son personnel permanent.

Il lui appartient :

- d'animer la vie fédérale et tous services et dispositifs en conformité avec l'objet des Statuts,
- de faire respecter la Charte Fédérale,
- d'assurer au plan collectif l'interface entre les Centres et leur environnement,
- d'exercer son Devoir d'Intervention.

# Les missions de la Fédération

## REGLEMENT RELATIF AU DEVOIR D'INTERVENTION DES FEDERATIONS

Annexé au Règlement Intérieur  
de la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre

### FONDEMENT POLITIQUE

Le Devoir d'Intervention des Fédérations repose sur le principe de la reconnaissance mutuelle des Centres, et les missions fédérales telles que celles-ci sont définies au Règlement Intérieur Fédéral par l'Assemblée Générale de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France des 24 et 25 Novembre 1979. Cette reconnaissance est indépendante de l'agrément, lequel est de la compétence des Caisses d'Allocations Familiales.

Aux termes du Règlement Intérieur Fédéral, toute Fédération ou Centre reconnu s'engage à conduire son action conformément au projet commun dont les caractéristiques fondamentales sont :

- une participation effective des habitants,
- une promotion d'activités à caractère social ou socioculturel coordonnées par une animation s'appuyant en permanence sur les interdépendances multiples de la vie individuelle et collective,
- un accueil de toutes les catégories de population sans discrimination de principe,
- une mise en oeuvre avec le concours d'un personnel qualifié dans la perspective d'un rôle effectif dans le développement de la collectivité où il est inséré.

En conséquence, il est de la responsabilité de chaque Fédération :

- a) de promouvoir les moyens propres à fortifier la solidarité des Centres Sociaux qui la constituent,
- b) d'exercer une vigilance permanente quant au respect, par ses adhérents, des principes de l'identité commune :
  - \* dans la définition de ses objectifs d'action,
  - \* dans leur réalisation effective,
  - \* dans la gestion de l'équipement,
- c) de favoriser en permanence l'échange et la confrontation entre ses adhérents pour éviter la découverte tardive de pratiques contraires au projet commun,

- d) d'intervenir auprès de ses adhérents dès lors que des dérives sont constatées.

## **CAUSES JUSTIFIANT L'INTERVENTION FEDERALE**

Les causes justifiant l'intervention de la Fédération sont :

- a) dégradation de la vie associative constatée soit par l'abandon du souci d'associer les habitants à la conception et la conduite du projet, soit par un dérèglement des instances statutaires,
- b) dysfonctionnement grave dû à des conflits sur la conception et la mise en oeuvre du projet,
- c) activités contraires, dans leur nature ou leurs modalités, au projet commun,
- d) carence de gestion, à savoir non-respect des obligations légales et conventionnelles ou incurie.

## **MODALITES D'APPLICATION POUR LES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES, REGIONALES ET NATIONALE**

Lorsque la Fédération estime, qu'en l'état de son information, la situation d'un Centre justifie une intervention, elle provoque une rencontre avec le Bureau de celui-ci dans le souci d'analyser la situation et de proposer une assistance dans la recherche d'une solution.

Les instances du Centre concerné ne peuvent, du fait de leur adhésion à la Fédération, refuser cette rencontre.

Si elle le juge opportun, la Fédération dispose du droit de communication à l'Assemblée Générale du Centre, ou des usagers.

Lorsque les démarches entreprises par la Fédération aboutissent à une concertation avec le gestionnaire du Centre, le programme d'action et les moyens propres à redresser la situation sont élaborés de concert avec le Centre.

Lorsque l'interpellation de la Fédération se traduit par un échec, celle-ci décide, en fonction des causes d'intervention constatées, des mesures appropriées pouvant aller jusqu'au retrait de reconnaissance du Centre Social.

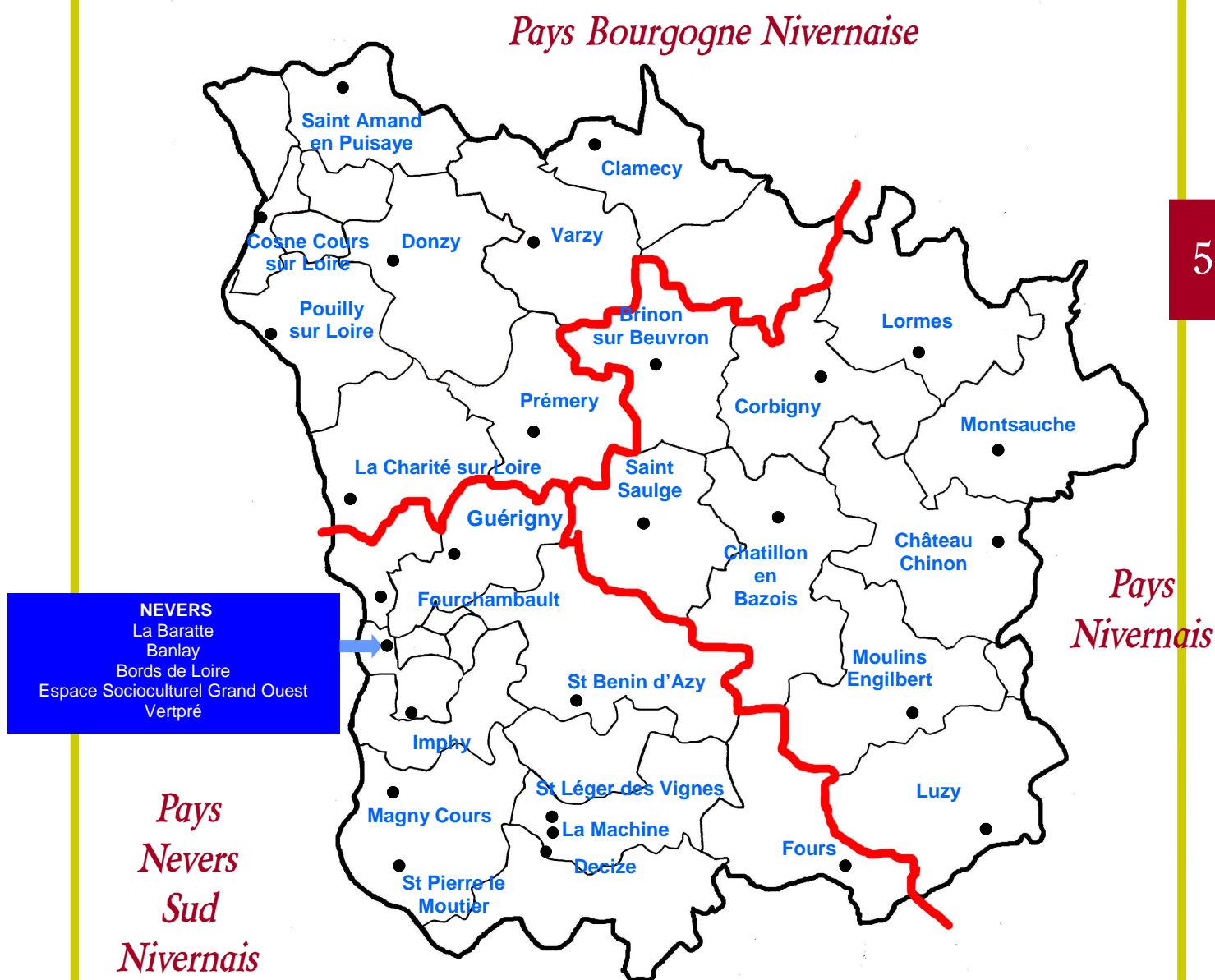
En cas de carence du Centre, c'est à dire de défaut d'interlocuteur qualifié entraînant l'impossibilité de fonctionnement, la Fédération prend toutes dispositions permettant la reprise d'activité, y compris la constitution d'une structure de gestion pour une durée limitée.

Les différentes démarches de la Fédération, prévues au présent Titre sont conduites après consultation, s'il y a lieu, des partenaires du Centre et en tous les cas de la Caisse d'Allocations Familiales compte tenu de sa compétence en matière d'agrément.

# Le réseau des Centres Sociaux nivernais

**Le département de la Nièvre compte  
32 Centres Sociaux fédérés**

Ces Centres Sociaux sont en majorité des associations loi 1901 (1 Centre Social est en gestion municipale, un Centre Social est en gestion Caisse d'Allocations Familiales).





Fédération  
des Centres Sociaux

# le réseau des Centres Sociaux nivernais

## ● BANLAY

CENTRE SOCIAL  
THIERY Bernard Président - LENOIR Florent Directeur  
10, Boulevard Saint Exupéry 58000 NEVERS  
☎ 03.86.57.24.10 📠 03.86.59.06.78  
Mail : [csbanlay@orange.fr](mailto:csbanlay@orange.fr)  
Site : [www.csbanlaynevers.fr.st](http://www.csbanlaynevers.fr.st)

## ● BORDS DE LOIRE

ACCORDS DE LOIRE  
THIERY Bernard Président - HULEUX David Directeur  
36, rue Bernard Palissy 58000 NEVERS  
☎ 03.86.61.09.65 📠 03.86.23.00.36  
Mail : [direction.accordsde Loire@wanadoo.fr](mailto:direction.accordsde Loire@wanadoo.fr)

## ● BRINON SUR BEUVRON

CENTRE SOCIAL  
MESLEM Stéphanie Présidente - BLONDEAU Charlys Directrice  
Place de l'Eglise 58420 BRINON sur BEUVRON  
☎ 03.86.29.60.02 📠 03.86.29.51.66  
Mail : [centresocialbrinon@orange.fr](mailto:centresocialbrinon@orange.fr)  
Site : <http://www.brinon.org>

## ● CHÂTEAU CHINON

CENTRE SOCIAL  
SIGNE René Pierre Président - MARTIN Jérôme Directeur  
6, Place Notre Dame 58120 CHATEAU CHINON  
☎ 03.86.85.18.66 📠 03.86.79.40.22  
Mail : [centresocial.chateau@free.fr](mailto:centresocial.chateau@free.fr)

## ● CHATILLON EN BAZOIS

CENTRE SOCIAL  
THALAMY Georges Président - CREPIN Serge Directeur  
27, rue du Docteur Dubois 58110 CHATILLON  
☎ 03.86.84.19.00 📠 03.86.84.13.07  
Mail : [centre.social.bazois@free.fr](mailto:centre.social.bazois@free.fr)  
[www.centre.social.bazois.free.fr](http://www.centre.social.bazois.free.fr)

## ● CLAMECY

ESPACE SOCIAL des VAUX D'YONNE « Edouard Seguin »  
DUVERGEY André Président - MAGNIEN Alain Directeur  
Château du Parc Vauvert  
BP 40 58502 CLAMECY CEDEX 2  
☎ 03.86.24.44.19 📠 03.86.24.95.08  
Mail : [espace-social@orange.fr](mailto:espace-social@orange.fr)

## ● CORBIGNY

CENTRE SOCIAL  
MAGNON Brigitte Présidente - VAQUEZ Benjamin Directeur  
3, Route de Vézelay 58800 CORBIGNY  
☎ 03.86.20.06.78 📠 03.86.20.03.78  
Mail : [centresocialcorbigny@wanadoo.fr](mailto:centresocialcorbigny@wanadoo.fr)

## ● COSNE COURS SUR LOIRE

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL  
BEAULIEU René Président - PRIEUR Olivier Coordonnateur  
15, rue de Berry 58200 COSNE COURS SUR LOIRE  
☎ 03.86.28.20.96 📠 03.86.28.20.96  
Mail : [info@centresocialcosne.org](mailto:info@centresocialcosne.org)  
[www.centresocialcosne.org](http://www.centresocialcosne.org)

## ● DECIZE

CENTRE SOCIO CULTUREL LES PLATANES  
GUYOUX Michel Président - SAUNIER Gaëlle Directrice  
6, Boulevard Galvaing 58300 DECIZE  
☎ 03.86.77.19.20 📠 03.86.77.19.29  
Mail : [Centre.socioculturel.decize@wanadoo.fr](mailto:Centre.socioculturel.decize@wanadoo.fr)

## ● DONZY

CENTRE SOCIAL  
CARPENTIER Daniel Président - MOREAU Jocelyne Directrice  
3, Rue du Bas de la Chaume 58220 DONZY  
☎ 03.86.39.33.99 📠 03.86.39.56.34  
Mail : [centre-social-du-donziais@voila.fr](mailto:centre-social-du-donziais@voila.fr)  
Site : <http://www.cs-donzy.fr>

## ● ESPACE SOCIOCULTUREL GRAND OUEST

THIERY Bernard Président - GARO Jean Louis Directeur  
Rue Achille Vincent 58000 NEVERS  
☎ 03.86.59.59.00 📠 03.86.61.35.60  
Mail : [csesgo@orange.fr](mailto:csesgo@orange.fr)

## ● FOURCHAMBAULT

CENTRE SOCIAL  
DAVID Claude Présidente - REGNIER Annick Directrice  
Espace Marie Curie BP 9020  
58642 FOURCHAMBAULT CEDEX  
☎ 03.86.90.90.00 📠 03.86.90.90.05  
Mail : [cs.fourchambault@free.fr](mailto:cs.fourchambault@free.fr)  
Site : <http://cs.fourchambault.free.fr>

## ● FOURS

CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATION DU CANTON DE FOURS  
HELBLING Jean Paul Président  
DUMONT Angélique Coordonnatrice  
3, la Grande Revenue 58250 FOURS  
☎ 03.86.50.23.24 📠 03.86.50.21.63  
Mail : [Csocialfours@wanadoo.fr](mailto:Csocialfours@wanadoo.fr)

## ● GUERIGNY

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL  
DE JOIE Michel Président -  
2, rue du Docteur Baume 58130 GUERIGNY  
☎ 03.86.60.43.60 📠 03.86.60.43.63  
Mail : [accueil@csi-guerigny.fr](mailto:accueil@csi-guerigny.fr)  
[www.csi-guerigny.fr](http://www.csi-guerigny.fr)

## ● IMPHY

CENTRE SOCIAL  
CHEVALIER Roselyne Présidente - MARGUERIE Joël Directeur  
1, Rue Paul Vaillant Couturier 58160 IMPHY  
☎ 03.86.90.78.00 📠 03.86.90.78.01

## ● LA BARATTE

CENTRE SOCIOCULTUREL LA BARATTE—MEDIO  
THIERY Bernard Président - LEGRAND Françoise Directrice  
4, rue des Quatre Echevins 58000 NEVERS  
☎ 03.86.93.90.50 📠 03.86.93.90.67  
Mail : [csc.baratte@wanadoo.fr](mailto:csc.baratte@wanadoo.fr)

## ● LA CHARITE SUR LOIRE

LA PEPINIERE CENTRE SOCIAL  
GORCE Gaëtan Président - INCONNU Céline Directrice  
Rue de la Pépinière 58400 LA CHARITE / LOIRE  
☎ 03.86.70.23.33 📠 03.86.69.60.59  
Mail : [lapepinierecentresocial@lacharitesurloire.fr](mailto:lapepinierecentresocial@lacharitesurloire.fr)

## ● LA MACHINE

CENTRE SOCIOCULTUREL  
COTET Bernard Président - FONTAN Gérald Directeur  
3, Avenue de la République 58260 LA MACHINE  
☎ 03.86.50.84.97 📠 03.86.50.48.64  
Mail : [csc.lamachine@wanadoo.fr](mailto:csc.lamachine@wanadoo.fr)

## ● LORMES

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL  
DES PORTES DU MORVAN  
HUARD Gérard Président - TASSANO Christophe Directeur  
Quartier Henri Bachelin 58140 LORMES  
☎ 03.86.22.85.47 📠 03.86.22.55.99  
Mail : [centre.social.lormes@wanadoo.fr](mailto:centre.social.lormes@wanadoo.fr)

## ● LUZY

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL  
LEBLANC Bernard Président - RUBIO Virginie Directrice  
12, Avenue Marceau 58170 LUZY  
☎ 03.86.30.04.21 📠 03.86.30.14.39  
Mail : [centresocialluzy@gmail.com](mailto:centresocialluzy@gmail.com)  
Site : [www.centresocialluzy.org](http://www.centresocialluzy.org)

## ● MAGNY COURS

CENTRE SOCIAL  
PATRIARCA Aline Présidente - THOMAS MINARD Luce Directrice  
31, rue du Vieux Magny 58470 MAGNY COURS  
☎ 03.86.21.29.10 📠 03.86.58.42.06  
Mail : [c.s.magny-cours@wanadoo.fr](mailto:c.s.magny-cours@wanadoo.fr)

## ● MON TSAUCHE

CENTRE SOCIAL  
DANGEL Christiane Présidente - ROBICHON Dominique Directeur  
Place Marcel Mariller 58230 MON TSAUCHE  
☎ 03.86.84.52.52 📠 03.86.84.59.21  
Mail : [centre-social-montsauche@wanadoo.fr](mailto:centre-social-montsauche@wanadoo.fr)

## ● MOULINS ENGILBERT

CENTRE SOCIAL  
LAMBERT Jacqueline Présidente - MICHOT Françoise Directrice  
2, rue de la Mission 58290 MOULINS ENGILBERT  
☎ 03.86.84.20.94 📠 03.86.84.30.96  
Mail : [Centre-Social-Moulins-Engilbert@wanadoo.fr](mailto:Centre-Social-Moulins-Engilbert@wanadoo.fr)

## ● POUILLY SUR LOIRE

CENTRE SOCIAL  
MARRIAUX Sabine Présidente ALLOSSERY Joannic Directeur  
5 bis, Place des Frères Mollet 58150 POUILLY SUR LOIRE  
☎ 03.86.39.14.33 📠 03.86.39.03.81  
Mail : [Centre-Social-Pouilly@wanadoo.fr](mailto:Centre-Social-Pouilly@wanadoo.fr)

## ● PREMERY

CENTRE SOCIAL Pierre Melot  
LEROY Lionel Président - GUEMON Sébastien Directeur  
10, Place de l'Eglise 58700 PREMERY  
☎ 03.86.68.11.30 📠 03.86.68.19.49  
Mail : [cpremery@wanadoo.fr](mailto:cpremery@wanadoo.fr)

## ● SAINT AMAND EN PUISAYE

CENTRE SOCIAL  
DEVAUX Huguette Présidente - LAURENT Michel François Directeur  
21, Grande Rue 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE  
☎ 03.86.39.67.39 📠 03.86.39.64.93  
Mail : [saintam58cs@wanadoo.fr](mailto:saintam58cs@wanadoo.fr)

## ● SAINT BENIN D'AZY

CENTRE SOCIAL  
HAUG Marie Thérèse Présidente - MOREAU Charline Coordinatrice  
1, Place de la République 58270 SAINT BENIN D'AZY  
☎ 03.86.58.41.48 📠 03.86.58.44.31  
Mail : [cs.saint.benin.dazy@wanadoo.fr](mailto:cs.saint.benin.dazy@wanadoo.fr)

## ● SAINT LEGER DES VIGNES

CENTRE SOCIAL  
CHAGNY Anne Marie Présidente - VIDIANI Vincent Directeur  
Place du 11 Novembre 58300 SAINT LEGER DES VIGNES  
☎ 03.86.77.12.54 📠 03.86.25.42.65  
Mail : [cs-sl@wanadoo.fr](mailto:cs-sl@wanadoo.fr)

## ● SAINT PIERRE LE MOUTIER

CENTRE SOCIAL  
ALEXANDRE Jean Luc Président  
JEANNIN Christophe Coordonnateur  
Place Louis Bouiller 58240 ST PIERRE LE MOUTIER  
☎ 03.86.37.20.58 📠 03.86.37.48.18  
Mail : [cs.stpierre@wanadoo.fr](mailto:cs.stpierre@wanadoo.fr)

## ● SAINT SAULGE

ESPACE SOCIO-CULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS  
CHYRA Véronique Présidente du Comité de Gestion  
FOURNIER Alain Directeur  
1, Place Dom de Laveyne 58330 SAINT SAULGE  
☎ 03.86.58.21.10 📠 09.81.38.11.13  
Mail : [contact@escn58.info](mailto:contact@escn58.info)  
Site : [www.escn58.info](http://www.escn58.info)

## ● VERTPRE

CENTRE SOCIAL  
JOLLET DION Marie France Directrice  
1, rue Vertpré 58000 NEVERS  
☎ 03.86.61.86.40 📠 03.86.61.86.59  
Mail : [secretariat.vertpre@cafnevers.cnafmail.fr](mailto:secretariat.vertpre@cafnevers.cnafmail.fr)

## ● VARZY

CENTRE SOCIAL DU CANTON DE VARZY  
PIRLOT Pierre François - JUAN MORIN Sylvie Directrice  
7, rue Nicolas Colbert 58210 VARZY  
☎ 03.86.29.41.39 📠 03.86.29.47.13  
Mail : [centresocial.58210@wanadoo.fr](mailto:centresocial.58210@wanadoo.fr)

# Le Bureau Fédéral

## **PRESIDENTE**

Michel DE JOIE



## **VICE PRESIDENTS**

Jacqueline LAMBERT

Michel GUYOUX

Frédéric MESTRE



## **TRESORIER**

Jean Paul HELBLING



## **TRESORIER ADJOINT**

François LAURENDEAU



## **SECRETAIRE**

Anny TEISSEIRE



## **SECRETAIRE ADJOINTE**

Marie France BILLOUE

# Le Conseil d'Administration Fédéral

---

## COLLEGE USAGERS GESTIONNAIRES

---

ADALBERT DEMARTAIZE Alice	Centre Social de Saint Benin d'Azy
BILLOUE Marie France	Centres Sociaux de Saint Léger des Vignes et Decize
CROMER Isabelle	Centre Social de Saint Amand en Puisaye
DE JOIE Michel	Centre Social Intercommunal de Guérigny
DUVERGEY André	Espace Social des Vaux d'Yonne
GUYOUX Michel	Centre Social de Decize
HAUG Thérèse	Centre Social de Saint Benin d'Azy
HELBLING Jean Paul	Centre Social de Fours
LAMBERT Jacqueline	Centre Social de Moulins Engilbert
LAURENDEAU François	Centre Social de Corbigny
MESTRE Frédéric	Centre Social de Saint Amand en Puisaye
QUINET Georges	Centre Social du Canton de Dornes
TEISSEIRE Anny	Centre Social de Chatillon en Bazois
TOUZARD Jean Claude	Espace Socioculturel Cœur du Nivernais

---

## COLLEGE PROFESSIONNELS

---

ALLOSSERY Joannic	Centre Social Intercommunal de Guérigny
BORREGO Marinette	Centre Social de La Machine
FONTAN Gérald	Centre Social du Canton de Dornes
VIDIANI Vincent	Centre Social de Saint Léger des Vignes

---

## MEMBRES DE DROIT

---

BRUANDET Claire	Mutualité Sociale Agricole
GARCHER Béatrice	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
FABIEN Alain	Caisse d'Allocations Familiales
LARIVE Lucien	Conseil Général
LEGRAIN Jacques	Conseil Général

# Les Commissions de travail

## Commission Finances

Annie DUPONT  
Joannic ALLOSSERY  
Alice ADALBERT DEMARTAIZE  
François LAURENDEAU



## Commission Paritaire

Annie DUPONT  
Anny TEISSEIRE  
Joannic ALLOSSERY  
Jean Paul FALLET  
Martine KANT



## Commission Services aux Personnes

François LAURENDEAU



## Commission Formation

Anny TEISSEIRE  
Frédéric MESTRE



## Commission Culture

Wilfried REBRE  
Madame HAUG  
Ginette BRICOUT

# L'équipe de la Fédération

**Jean Paul FALLET**  
Délégué Départemental

**Dominique OVIDE**  
Délégué Adjoint

**Armelle HAMEAU**  
Assistante Fédérale

**Marie AMELOT**  
Secrétaire

**Aurore DARROUX**  
Chargée de mission Dispositif Local d'Accompagnement

**Marjorie STEPHANY**  
Chargée de mission Prévention Santé

**Diane D'ARGENT**  
Chargée de mission Accompagnement jeunesse, projets européens,  
culture, formation

**Gisèle LOPEZ**  
Personnel d'entretien

# L'équipe de la Fédération

## **Jean Paul FALLET** **Délégué Départemental**

- contribution à l'élaboration du projet politique, aux orientations pour que le Conseil d'Administration puisse se prononcer, assurer la représentation des orientations nationales,
- mise en œuvre du projet politique de la Fédération, du réseau des Centres Sociaux, de la Fédération Nationale,
- représente le (la) Président(e) ; le Conseil d'Administration auprès du réseau, des partenaires,...
- anime le Réseau
- organise la réponse par rapport aux besoins et attentes du réseau des Centres Sociaux,
- anime et coordonne la vie associative fédérale.
- impulse les stratégies de développement,
- manage l'équipe fédérale,
- travaille sous l'autorité du Conseil d'Administration,
- est garant du travail réalisé par l'équipe et de la transmission d'informations auprès du Conseil d'Administration,

## **Dominique OVIDE** **Délégué Adjoint**

- assure le soutien technique et l'appui logistique aux Centres Sociaux,
- suit et met en œuvre la formation départementale,
- vérifie la pertinence de ses actions avec le (la) Délégué(e) et/ou le (la) Président(e),
- assure partiellement et/ou conjointement avec le (la) Président(e), la vacance du (de la) Délégué(e),
- participe et représente la Fédération aux réunions partenariales, aux comités de gestion, de suivi des Centres Sociaux en continu,
- gestion, administration et organisation fédérales,
- suivi des conventions financières

## **Armelle HAMEAU** **Assistante Fédérale**

- est responsable de l'accueil, de l'organisation de l'accueil et de l'affectation des locaux,
- manage le pôle Secrétariat
- assure l'interface entre la Délégation, l'Equipe Fédérale et le Secrétariat,
- anime la communication interne (Equipe Fédérale, administrateurs) et externe (Centres Sociaux, Partenaires),
- assure le pôle documentation (gestion, diffusion),
- gère et développe le site Internet.

## **Aurore DARROUX**

### **Chargée de mission Dispositif Local d'Accompagnement**

- **anime le dispositif** : responsabilité du dispositif, relations avec les partenaires, interface avec la délégation, la gestion, l'accueil et le secrétariat,
- **insertion par l'Activité Economique** : représentation de la Fédération et du dispositif local d'accompagnement au CDIAE,
- assure un relais des documentations liées à la mission en direction du Réseau (mission transversale avec l'Equipe Fédérale).

## **Marjorie STEPHANY**

### **Chargée de mission Prévention Santé**

- **Programme Santé Seniors 58** : animation et coordination du dispositif départemental, promotion, suivi financier, évaluation,
- **Activ'G** : co-animation du programme, animation du comité de pilotage départemental, suivi financier, promotion, évaluation,
- **Point Relais Santé** : animation du Réseau dans le projet, suivi financier, évaluation,
- **Soutien à la Parentalité** : représentation de la Fédération au R.E.A.A.P, représentation de la Fédération à la Ville de Nevers (CLSPD).
- interface avec la délégation, la gestion, l'accueil et le secrétariat,
- **Relais Accueil** : animation du dispositif,
- Est relais des ressources documentaires liées à la mission.

## **Diane D'ARGENT**

### **Chargée de mission Accompagnement jeunesse, projets européens, culture, formation**

- gère l'animation du réseau des animateurs Jeunesse,
- anime des projets fédéraux : films, arts plastiques, challenge Inter-Centres.
- participe à l'animation et à la dimension culturelle fédérale auprès de : la Fédération Nationale des Centres Sociaux et Socio Culturels de France, la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre, l'Union Régionale de Bourgogne.
- projets Europe,
- est relais des ressources documentaires (réglementation, aspect législatif sur le domaine de la Jeunesse),
- Référent formation CPNEF,
- interface avec la délégation, la gestion, l'accueil et le secrétariat

## **Marie AMELOT**

### **Secrétaire**

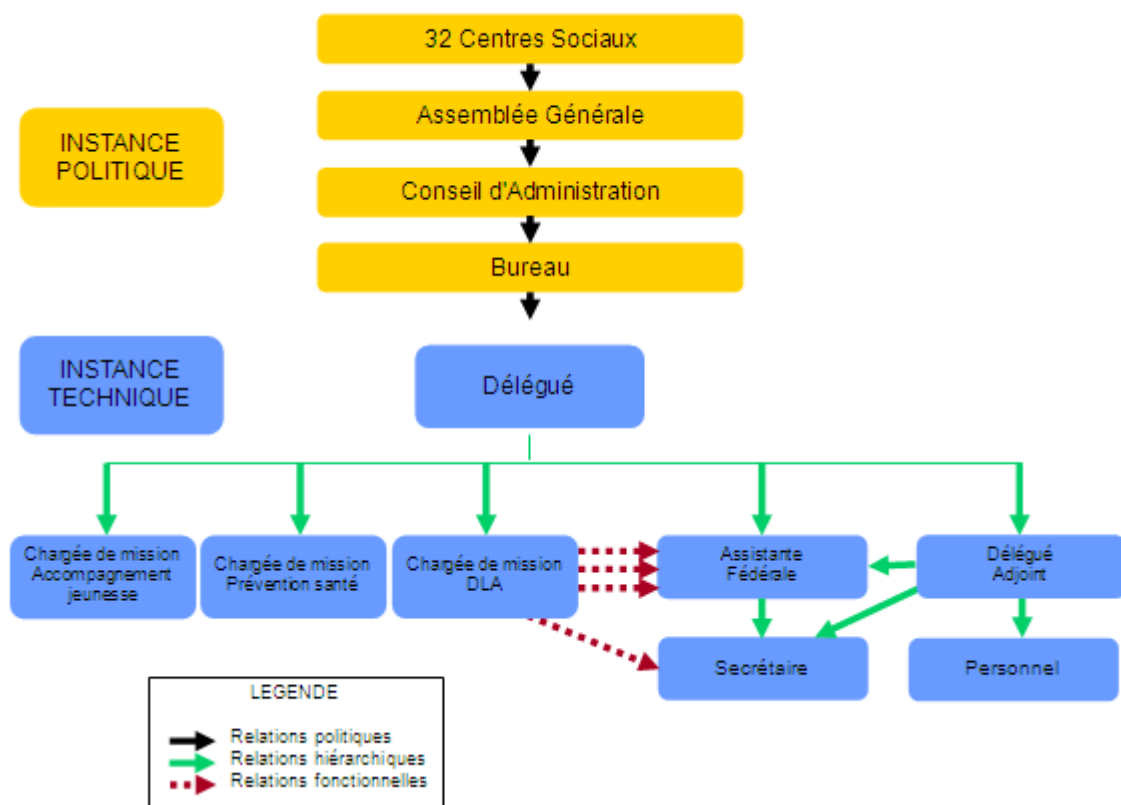
- Chargée du secrétariat fédéral et du secrétariat du Dispositif Local d'Accompagnement.
- Chargée de l'accueil téléphonique et physique.

**Gisèle LOPEZ**

**Personnel d'entretien**

- assure l'entretien des locaux Fédération et des salles de réunions

**ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL FEDERAL**



# La charte fédérale des Centres Sociaux

**TEXTE ADOPTÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE D'ANGERS  
17-18 JUIN 2000**

## **PRÉAMBULE**

Nous, Centres Sociaux et socioculturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles nous entendons, dans notre Charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action.

Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles.

## **1. Notre conception du Centre Social et Socioculturel**

Le Centre Social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

## **2. Nos valeurs de référence se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres Sociaux et Socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.**

### **● LA DIGNITE HUMAINE**

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socioculturels.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

### ● LA SOLIDARITE

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les centres sociaux et socioculturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres. Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens...

Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

### ● LA DEMOCRATIE

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres Sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les Centres Sociaux et socioculturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité. Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus. La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

## **3. nos façons d'agir l'action des Centres Sociaux et Socioculturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le Centre Social.**

### ● L'ÉLABORATION DE L'ACTION

La vision des Centres Sociaux et Socioculturels ne fractionne pas la vie humaine en autant de segments qu'il y a d'administrations ou de prestataires de service : elle identifie ce qui fait la globalité de l'existence individuelle et des situations collectives.

Les Centres Sociaux et Socioculturels prennent autant en compte les potentialités que les difficultés. Ils font de l'écoute et de la rencontre des habitants, mais aussi de l'observation et du recueil méthodique de données, les instruments de leurs analyses, contribuant ainsi à l'élaboration de diagnostics territoriaux concertés.

Les Centres Sociaux et Socioculturels insèrent leur action quotidienne dans un "projet social" cohérent et pluriannuel, explicitant objectifs et moyens. Référé aux caractéristiques du territoire, ce projet est élaboré avec les habitants et concerté avec les partenaires des centres sociaux et socioculturels.

Avec ce projet, les Centres Sociaux et Socioculturels vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leur propre spécificité. Ils accompagnent cette volonté tout en l'ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à des initiatives de développement social local.

Lorsque ces individus et ces groupes souffrent de dépendance ou d'exclusion, les centres sociaux et socioculturels entendent favoriser les conditions pour que ceux-ci puissent agir librement, et discuter les projets qui les concernent à égalité de droits et de garanties.

Les Centres Sociaux et Socioculturels n'agissent pas seuls. Ils connaissent les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de leur territoire de projet. Ils nouent avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire. Ils formalisent, de préférence, ces relations dans des conventions de partenariat. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public.

## ● LA CONDUITE DE L'ACTION

Dans la conduite de leurs actions, les centres sociaux et socioculturels entendent être participatifs, opérationnels et responsables.

**Participatifs**, les centres sociaux et socioculturels le sont dans leur constitution même et dans leur fonctionnement en associant, dans l'action et dans les instances consultatives et délibératives, des habitants auteurs et acteurs du "projet social", des administrateurs bénévoles et des salariés qualifiés acquis au projet.

**Participatifs**, ils le sont lorsque, délibérément, ils inscrivent l'engagement actif d'habitants et de bénévoles dans une logique d'éducation populaire en favorisant leur formation.

**Participatifs**, ils le sont, lorsqu'ils prennent publiquement la parole pour avertir et faire des propositions ou pour dénoncer l'inacceptable.

**Participatifs**, ils le sont, lorsqu'ils coopèrent avec des acteurs publics, afin de produire avec eux des "biens publics", tels que, par exemple, la qualité des espaces collectifs ou l'esprit civique.

**Opérationnels**, les centres sociaux et socioculturels le sont par leur capacité à conduire avec professionnalisme une pluralité d'actions coordonnées, ponctuelles ou durables, individuelles ou collectives, dans la proximité ou pour l'ensemble d'un territoire.

**Responsables**, les centres sociaux et socioculturels le sont lorsqu'ils s'activent à rassembler les moyens de leur "projet social" tels que le concours actif de bénévoles compétents, le recrutement de salariés qualifiés, la transformation d'emplois précaires en emplois permanents, la disposition de locaux adaptés, l'obtention de financements pérennes.

**Responsables**, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe.

#### **4. Notre engagement fédéral**

**Notre Charte est l'expression de centres sociaux et socioculturels qui ont fait de leur adhésion volontaire à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France un acte politique et stratégique.**

##### **UN ACTE POLITIQUE**

En se fédérant, les centres sociaux et socioculturels se créent un espace d'élaboration partagée du "projet centre social et socioculturel". Ils acquièrent collectivement une capacité politique à dire publiquement leurs finalités, leurs modes d'action et à prendre part au débat public. Ils se dotent démocratiquement d'instances garantes de leur volonté commune. Ils se donnent les moyens, y compris financiers, de préserver leur indépendance fédérale. Ils nouent des liens à l'échelle européenne et internationale de façon à faire progresser leurs valeurs et leurs formes de pratique.

##### **UN ACTE STRATEGIQUE**

En se fédérant, les centres sociaux et socioculturels se mettent en réseau, à différents échelons de territoire, pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

**EN SE FÉDÉRANT,  
LES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS FONT VALOIR, PLUS HAUT  
ET PLUS FORT, LE SENS ET L'EFFICACITÉ DE LEUR PROPRE ACTION AU  
BÉNÉFICE D'UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE.**

# L'historique des Centres Sociaux de la Nièvre

## Montsauche 1950

L'histoire des Centres Sociaux de la Nièvre commence à Montsauche dès 1948-1949, de l'initiative et de la volonté de deux Assistantes Sociales :

- Melle LEQUIME, Assistante Sociale du Service de la Mutualité Sociale Agricole arrivée à Montsauche en 1948,
- Melle LACHOUILLE, Chef du Service à la Caisse Mutuelle d'Allocations Familiales du Département de la Nièvre, arrivée dans le département en 1942. Dans le cadre de sa formation d'Assistante Sociale Melle LACHOUILLE avait soutenu une thèse sur les « Centres Sociaux » et était bien décidée à implanter des Centres Sociaux dans la Nièvre.

Ces deux Assistantes Sociales envisagent la création d'un Centre Médico-Social pour répondre aux besoins d'une population *« dispersée, manquant de confort, de facilités de communication, de soins et de ressources, mais très attachée à son terroir »... « la population est fidèle mais il est difficile de conquérir sa confiance »*.

A l'initiative de cette même Assistante Sociale, un Comité Local est créé le 12 Avril 1950 et déclaré à la Préfecture de la Nièvre.

MONTSAUCHE ayant été détruit pendant la Guerre, plusieurs propriétaires ont fait aménager un local avec les crédits alloués par la reconstruction. La Mairie achète ce local en consent un bail de longue durée à une Association locale.

Une Association Loi 1901, déclarée à la Préfecture le 14 Décembre 1950 gèrera ce premier Centre Médico-Social de la Nièvre (le troisième en France en milieu rural).

Cette Association est présidée par Monsieur François MITTERRAND, Conseiller Général du Canton.

Ce Centre Social comprend les salles nécessaires aux activités médico-sociales :

- consultations de nourrissons,
- consultations diverses,
- bureaux de permanence de l'Assistante Sociale et de l'Infirmière,
- le logement des trois travailleuses sociales : Assistante Sociale, Infirmière, Travailleuse Familiale.

**« Chaque travailleuse sociale a sa chambre, la cuisine est commune. »**

Immédiatement des projets s'élaborent : consultation d'hygiène mentale, lutte anti-alcoolique, cours d'éducation sanitaire.

**« Une Aide Ménagère semble indispensable pour les Soins Ménagers à Domicile auprès des vieillards et isolés, afin de limiter les hospitalisations. »**

Réponse adaptée à une situation spécifique...

Melle LEQUIME quitte MON TSAUCHE. Melle LACHOUETTE entreprend alors un vaste travail de recherche, de conceptualisation, d'argumentation.

### **Il est utile de comprendre son cheminement, sa démarche !**

En 1956, Melle LACHOUETTE, accompagnée de Monsieur FAULQUIER, Président de la Mutualité Sociale Agricole participent à un Congrès à Paris concernant les Centres Sociaux.

A Paris, ils assistèrent à une série de Conférences, les notes de Melle LACHOUETTE sont parfaitement significatives, elles préfigurent de la politique sociale du département de la Nièvre en la matière.

Monsieur FAULQUIER et Melle LACHOUETTE retiennent en particulier les conclusions de Monsieur Robert GARIC, à savoir :

Un Centre Médico Social est une maison, une résidence, un lieu d'échange d'amitié, de fraternité. Il faut modeler les activités en fonction des besoins de la population.

Il doit être en évolution constante et demande un "Esprit de Vocation et d'Administration". Monsieur Robert GARIC indique qu'il faut :

- négliger aucune forme de travail collectif,
- orienter les loisirs en commun,
- les loisirs culturels sont difficiles à mettre en oeuvre mais il faut "s'y tenir",
- il faut continuer à mener des recherches et des études en commun "vouloir et toujours plus haut".

### **"Le Centre Social est un acte d'espérance" (Paris 1956)**

Dans le train qui les ramène de Paris, Monsieur FAULQUIER et Melle LACHOUETTE rencontrent Melle BERNOT, Assistante Sociale Chef à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la Nièvre. Melle BERNOT est acquise à l'idée des Centres Sociaux.

**Ils décident de s'unir pour créer des Centres Sociaux dans le Département. Ainsi, fin 1956 les perspectives sont claires.**

**Mutualité Sociale Agricole et Direction de la Santé sont prêtes à s'unir. L'idée, le concept a été défini grâce au travail de Melle LACHOUETTE, les finalités, objectifs et perspectives tracés... une méthodologie est mise au point.**

**Ainsi, courage, opiniâtreté, méthode, conviction, prise en compte des besoins et attentes des populations de nos Cantons furent à l'origine du développement exemplaire de notre mouvement. Il est utile que cela fut rappelé.**

## **Luzy 1957**

D'un côté, la Croix Rouge Française dispose d'un local du Centre pour son Infirmière. De l'autre, la Mutualité Sociale Agricole depuis 1947 assure le service social dans ce Canton. Elles décident de travailler ensemble, la Croix Rouge met alors son local à disposition de l'Assistante Sociale de la Mutualité.

Ce Centre débute par la mise en place de services médicaux : consultations de nourrissons, hygiène mentale, vaccinations... et permanence de l'Assistante Sociale. Ce Centre comprend un logement pour les deux travailleuses sociales, ainsi que des chambres pour des stagiaires.

Ce Centre est géré par une Association Loi 1901 comprenant des représentants des organismes publics et privés (Conseiller Général, Maires, représentants des organismes professionnels et familiaux...).

L'Association gère le Centre et étudie avec les travailleuses familiales les besoins de la population du Canton (Ex : mise en place d'un service de soins à domicile).

## **Création de la Fédération 1957**

Après ces deux expériences de "Centres Médico-Sociaux" dans les secteurs ruraux, les Assistantes Sociales de la MSA précisent les raisons qui militent en faveur de la création d'autres Centres dans le département.

Trois raisons :

- les locaux du Centre sont ouverts à toute la population du Canton, sans distinction d'opinion politique ou religieuse, de classe sociale, de régime : sécurité sociale, allocations familiales.
- le Centre regroupe toutes les activités médico-sociales du Canton.
- le Centre facilite le travail en équipe.

L'Association gestionnaire regroupe toutes les personnalités du Canton : Conseiller Général, Maires des Communes, représentants des familles, des groupements de jeunesse, etc...

Ensemble ils étudient avec les travailleurs sociaux les besoins de la population et recherche les solutions pour y répondre.

“La résidence commune permet à nos travailleuses sociales de se réunir pour le travail d'équipe et de se reposer dans une ambiance sympathique”.

Elle apporte remède à l'isolement et l'inconfort de notre personnel social. “

Ainsi à la suite de l'intérêt manifesté par l'ensemble des organismes sociaux pour les Centres de LUZY et MON TSAUCHE et devant l'ampleur des réalisations à entreprendre dans l'ensemble du département, Monsieur FAULQUIER, Président de la Mutualité Sociale Agricole demande aux représentants des différents organismes :

- Direction de la Population
- Direction de la Santé
- Direction de la Sécurité Sociale
- Direction de la Caisse d'Allocations Familiales
- Direction de la Mutualité Sociale Agricole
- Direction de la Chambre d'Agriculture
- Direction de l'Inspection Académique
- Direction de la Jeunesse et des Sports
- Aux représentants des Comités Locaux des Centres et à des personnalités compétentes de se regrouper au plan départemental en une Association Loi 1901.

22

## La Fédération des Centres Sociaux et Médico Sociaux de la Nièvre

Monsieur FAULQUIER convoque une Assemblée Générale Constitutive le Mardi 22 Octobre 1957. Ce jour-là ils décident la création de la Fédération, adoptent ses Statuts. Cette nouvelle Association est déclarée à la Préfecture le 7 Novembre 1957.

Cette Assemblée avait soigneusement été préparée, en particulier lors de la réunion du 28 Juin 1957 au cours de laquelle ont été défini :

- le nom du comité : Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre,
- les buts du comité,
- Le financement des Centres- l'équipement des Centres et leur fonctionnement (y compris un projet de règlement intérieur - Cf annexes).

La Fédération ainsi constituée avait pour buts de :

- regrouper les Centres existants dans le département et de faciliter leurs rapports en leur conservant leur pleine autonomie dans leur zone d'action,

- étudier au stade départemental un plan d'action sanitaire et social pour le département de la Nièvre,
- établir, en liaison avec tous les Centres adhérents, un programme financier permettant la juste répartition des crédits obtenus.

## Donzy 1957

Ce travail de fond, initié par la Mutualité Sociale Agricole, bientôt soutenu par l'ensemble du secteur sanitaire et social de la Nièvre permet la création, sur des schémas identiques à MON TSAUCHE et LUZY, du Centre Médico Social de DONZY.

Un comité fût créé le 13 Juillet 1957. Après étude de cette région, il a été décidé la création d'un Centre Médico-Social et d'un Centre d'Enseignement Ménager.

Ce Centre ouvrira ses portes en Novembre 1962.

## Circulaire 1961

Jusqu'en 1961, le Centre Médico Social était défini comme suit : "maison ouverte à toute la population sans distinction de classe... de race... d'opinion politique ou religieuse."

Une Circulaire du 30 Janvier 1961 du Ministère de la Santé Publique et de la Population apporte une définition beaucoup plus précise et ambitieuse.

**"Un Centre Social, c'est une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa libre disposition, dans un local approprié un ensemble de services et de réalisation collective à caractère éducatif, social ou sanitaire, animé par une Assistante Sociale responsable de la marche du Centre, qui doit y assurer des permanences régulières et, si possible y résider."**

D'après cette définition fondatrice des Centres Sociaux modernes, c'est un établissement qui comporte les 5 caractéristiques suivantes :

- notion de voisinage : le Centre est situé dans un secteur géographique limité
- regroupement d'un certain nombre d'activités
- animation par un personnel qualifié (Assistante Sociale)
- participation active des usagers
- accueil des usagers : le Centre est à la disposition de la population y compris les associations et mouvements divers.

Cette Circulaire sera déterminante pour le développement des Centres Sociaux en France.

Elle s'accompagne de mesures financières significatives qui faciliteront la création et le fonctionnement de nos Centres.

Elle sera complétée par la Circulaire du 3 Août 1970 (Marie Madeleine DIENESCH) relative au financement du fonctionnement de nos Associations (Prestation de service).

Un texte de Loi, des moyens, une volonté politique locale structurée dans une Fédération départementale, ainsi sont réunis l'ensemble des déterminants qui permettront la création des Centres Sociaux de la Nièvre.

## ● 1961

Circulaire du 30 Janvier (non parue au Journal Officiel) facilitant la construction des Centres Sociaux.

## ● 1965

Création du premier service Aide Ménagère.

## ● 1966

Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre, versement de 10 Francs par famille d'allocataire.

## ● 1976

Création de la prestation de service du Ministère de la Santé, nouvelles exigences comptables, premiers bilans.

## ● 1978

Signature d'une Convention entre le Département de la Nièvre et la Fédération des Centres Sociaux accordant une participation au pourcentage des budgets.

## ● 1981

Apparition de l'animation socioculturelle, 14 postes FONJEP sont accordés.

## ● 1984

Circulaire CNAF du 31 Janvier : définition des missions des Centres Sociaux.

## ● 1986

Circulaire des Caisses Centrales de la Mutualité Sociale Agricole du 3 Décembre 1986.

Circulaire du Ministère des Affaires Sociales : du rôle prioritaire des Centres Sociaux.

## ● 1990

La Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels devient la Fédération des Centres Sociaux.

## Le développement

A ce stade de nos recherches, il convient de souligner l'extraordinaire volonté planificatrice des élus politiques et associatifs comme des agents et responsables des services publics ou institutionnels

Ainsi dès 1960-1961 (le document n'est pas daté), la Fédération des Centres Sociaux proposait à l'ensemble des partenaires, décideurs institutionnels et politiques un **plan d'équipement sanitaire et social du département**.

- a) ce plan détaillait les réalisations et projets de la Fédération (Corbigny, Lucenay les Aix, Château Chinon)
- b) ce plan analysait Canton par Canton les besoins par secteur relevant des compétences de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Santé, de la Mutualité Sociale Agricole.

Il comprenait un "état des besoins", un "état de l'équipement médico-social", un "plan d'équipement et de fonctionnement" chiffré (Cf. extrait du plan en annexe).

Ainsi la Commission Départementale d'Equipeement lors d'une réunion de sa deuxième section le 15 Mars 1966 adoptait le Vème Plan d'Equipeement Sanitaire et Social.

Il comprenait en particulier :

### Prévisions des investissements à réaliser dans un proche avenir :

DONZY .....	132 000 Francs
IMPHY .....	745 000 Francs
LORMES .....	230 000 Francs
BANLAY .....	595 000 Francs

### Prévisions des investissements à réaliser dans un délai plus éloigné

DECIZE .....	335 000 Francs
LA CHARITE .....	335 000 Francs
PREMERY .....	230 000 Francs
ST PIERRE.....	230 000 Francs
ST SAULGE .....	230 000 Francs

Ainsi s'est écrite l'histoire des Centres Sociaux de la Nièvre. Cette politique au fil des ans a permis la création de :

Lucenay les Aix en 1959	Corbigny en 1962
Imphy en 1964	Lormes en 1964
Nevers Banlay en 1965	Brinon sur Beuvron en 1967
Pouilly sur Loire en 1967	Decize en 1969
Chatillon en Bazois en 1970	Chateau Chinon en 1972
Cosne sur Loire en 1972	Nevers Bords de Loire en 1973
Saint Amand en Puisaye en 1974	Magny Cours en 1977
Saint Benin d'Azy en 1978	Varzy en 1979
La Machine en 1980	Saint Pierre le Moutier en 1981
Moulins Engilbert en 1985	Fourchambault en 1989
Guérigny en 1990	Saint Saulge en 1991
Fours en 1991	Saint Léger des Vignes en 1992
Prémery en 1998	Clamecy en 2001
La Charité sur Loire en 2004	

La vie, la création des Centres Sociaux de la Nièvre continue. Au fil des ans, elle fût rythmée par de nouvelles créations de services, de nouveaux projets, de nouvelles circulaires, de nouveaux dispositifs, de nouveaux financements. Nous retiendrons simplement :

Cette vie fédérale fût aussi rythmée par la même volonté de ses Présidents successifs.

**Monsieur FAULQUIER de 1957 à 1981**



**Monsieur ROBIN de 1982 à 1983**



**Madame PRESTAT de 1983 à 1990**



**Monsieur THALAMY de 1990 à 1994**



**Madame CHAGNY de 1994 à 1998**



**Madame TEISSEIRE de 1998 à 2001**



**Madame CHAGNY de 2001 à 2004**



**Madame DUPONT depuis 2004**

Il y a 50 ans et plus des femmes et des hommes de bonne volonté fondaient les Centres Sociaux de la Nièvre. De cette générosité, de cette formidable intuition naquit un mouvement riche, puissant, original parce que solidaire, uni et adapté aux besoins et attentes des habitants.

# les partenaires de la Fédération des Centres Sociaux



● Conseil Général



● Caisse d'Allocations Familiales



● Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations



● Caisse Primaire d'Assurance Maladie



● Mutualité Sociale Agricole



● Ville de Nevers